



Autorités et droits politiques

Avis

Avis – Homologation de la modification partielle du règlement communal sur les taxes de séjour, Riddes

Titre de l'avis

Homologation de la modification partielle du règlement communal sur les taxes de séjour

Contenu de l'avis

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport rend notoire qu'en séance du 2 septembre 2026, le Conseil d'Etat a homologué la modification partielle du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement (art. 1 al. 3, 5 al. 1, 6 al. 2 et 3 et 13 al. 2), telle qu'approuvée par l'assemblée primaire de Riddes le 9 juin 2026.

Entité responsable

Stéphane Ganzer, conseiller d'Etat

Date de publication

15.09.2026

Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Centrale photovoltaïque au sol, Riddes

Titre du projet de construction

Centrale photovoltaïque au sol

Numéro pour consultation eConstruction

f1ff3ab4

Requérant(e)

Axpo Renewables Suisse SA

Auteur(e) de plans

Maxime Renault

Auteur(e) de plans - Entreprise

URBASOLAR SAS

Parcelle

Parcelle 1585, No Folio 36, Lieu-dit Ecône

Coordonnées

2'582'035 1'112'036

Propriétaire

Forces Motrices de Mauvoisin SA

Propriétaire

Forces Motrices de Mauvoisin SA

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone de constructions et d'installations d'intérêt général

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être

formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes
Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 19.10.2026

Date de publication

18.09.2026

Demande d'autorisation de construire - Modification d'un projet autorisé, modification de la cabane de jardin, modification des couverts, déplacement de la PAC, Riddes

Titre du projet de construction

Modification d'un projet autorisé, modification de la cabane de jardin, modification des couverts, déplacement de la PAC

Numéro pour consultation eConstruction

1f13c5b5

Requérant(e)

Christel Duc

Auteur(e) de plans

Jonathan Michellod

Auteur(e) de plans - Entreprise

Atelier 1912 SA

Parcelle

Parcelle 3385, No Folio 26, Lieu-dit Villy

Coordonnées

2'583'584 1'111'315

Propriétaire

Christel Duc

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone de petits chalets T3

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes

Service des constructions

Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 19.10.2026

Date de publication

18.09.2026

Avis officiels généraux et annonces

Autre avis officiel

Information sur la chasse, la pêche et la faune – Autorisation de régulation partielle de la meute de la région Nendaz-Isérables, plusieurs communes

Concerne les communes Val de Bagnes, Saxon, Riddes, Isérables, Nendaz

Titre de l'avis

Autorisation de régulation partielle de la meute de la région Nendaz-Isérables

Contenu de l'avis

Le Chef du département de l'économie et de la formation notifie par la présente l'extrait du dispositif de sa décision du **17 septembre 2026** :

- L'autorisation de réguler la meute de Nendaz-Isérables est délivrée,
- L'autorisation de régulation permet le tir jusqu'à deux tiers des jeunes loups issus de la meute nés l'année de la régulation,
- Le périmètre de cette autorisation de tir est limité au territoire de la meute selon la carte annexée à la présente décision,
- La mise en œuvre et l'exécution de la présente décision sont du ressort du Service de la chasse, de la pêche et de la faune qui mandate ses organes de surveillance et/ou les titulaires d'une autorisation de chasser,
- L'autorisation de tir est valable du **18 septembre 2026 au 31 janvier 2027**,
- L'effet suspensif d'un éventuel recours contre cette décision est retiré,
- La présente décision est notifiée par publication dans le bulletin officiel.

Les dossiers contenant toutes les pièces essentielles de la décision peuvent être consultés auprès du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, chemin Grély 13, 1951 Sion, dès la date de publication de la décision.

Sion, le 17 septembre 2026

Le Chef du département de l'économie et de la formation

Christophe Darbellay

Moyen de droit / Consultation

Cette décision peut faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat (Place de la Planta 3, 1950 Sion) dans les 30 jours dès sa notification en



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT



Bulletin Officiel du 14 au 18 septembre 2026

autant d'exemplaires qu'il y a d'intéressés. Le recours devra contenir un exposé concis des faits et des motifs avec indication des moyens de preuve, des conclusions. Seront annexés au recours un exemplaire de la décision attaquée et les documents indiqués comme moyens de preuve pour autant qu'ils soient en possession du recourant.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la chasse, de la pêche et de la faune
Chemin Grély 13, Case postale 670, 1951 Sion

Délai

30 jours
Expiration du délai: 18.10.2026

Date de publication

18.09.2026